

Liste de classement des candidats aux emplois réservés de 1<sup>re</sup> catégorie (année 1999) (art. R. 431 [b] du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre)

NOR: DEFM0001769K

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Techniciens supérieurs d'études et de fabrications des armées

Technicien supérieur d'études et de fabrications des armées  
(travaux spéciaux et de laboratoire)

Catégorie I

Paris et Val-d'Oise

1 Bacri (Claude).

Technicien supérieur d'études et de fabrications des armées  
(travaux industriels: électronique)

Catégorie H

Indre-et-Loire

1 Duc (Alain).

Technicien supérieur d'études et de fabrications des armées  
(télécommunications et informatique: informatique générale)

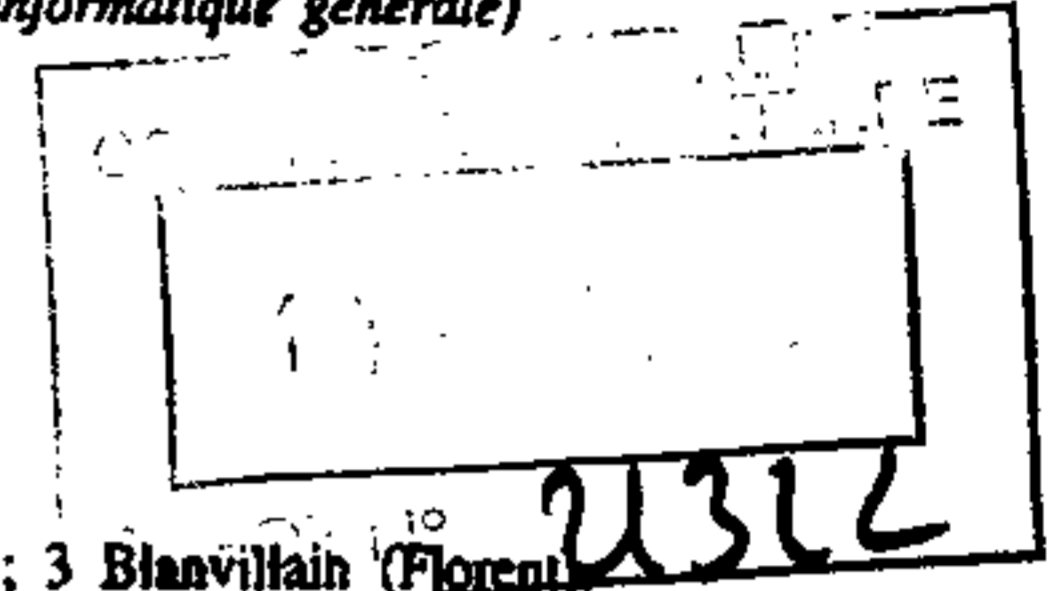
Catégorie H

Marne

1 Escoffier (Patrick).

Paris

1 Escoffier (Patrick); 2 Gilbert (Patrick); 3 Blanvillain (Florent)



afors

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret du 10 juillet 2000 portant nomination au conseil d'administration de Réseau ferré de France

NOR: EQU0001028D

Par décret en date du 10 juillet 2000, M. de Fontaine Vive Curtaz (Philippe) est nommé membre du conseil d'administration de Réseau ferré de France, en qualité de représentant de l'Etat, sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, en remplacement de Mme Pallez (Stéphane), appelée à d'autres fonctions, pour la durée restant à courir du mandat de celle-ci.

Arrêté du 28 juin 2000 portant promotion (ponts et chaussées)

NOR: EQUI0000682A

Par arrêté du ministre de l'équipement, des transports et du logement en date du 28 juin 2000, les ingénieurs des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe dont les noms suivent sont promus ingénieurs en chef des ponts et chaussées à compter des dates indiquées ci-après:

Conti (Eric), 1<sup>er</sup> février 2000;  
Kerjouan (Roger), 11 février 2000;  
Helbronner (Charles), 2 mai 2000;  
Segard (Michel), 3 juin 2000;  
Bertheaud (Pascal) 3 juin 2000.

Arrêté du 28 juin 2000 portant admission à la retraite (ponts et chaussées)

NOR: EQUI0001048A

Par arrêté du ministre de l'équipement, des transports et du logement en date du 28 juin 2000, M. Ossadzow (Alexandre), ingénieur général des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 2 septembre 2000.

Arrêté du 30 juin 2000 portant nomination au conseil d'administration de la Société des autoroutes Rhône-Alpes

NOR: EQUI0000999A

Par arrêté du ministre de l'équipement, des transports et du logement en date du 30 juin 2000, M. Cyrot (Dominique), ingénieur général des ponts et chaussées, coordonnateur du collège de spécialité « routes » à la 3<sup>e</sup> section, affaires scientifiques et techniques, du conseil général des ponts et chaussées, est nommé au conseil d'administration de la Société des autoroutes Rhône-Alpes en tant que représentant de l'Etat au titre du ministère de l'équipement, des transports et du logement, en remplacement de M. Michel Gerard, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 29 juin 2000 portant admission à la retraite (ingénieurs en chef d'agronomie)

NOR: AGRA0001298A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 29 juin 2000, M. Dal Corso (Jean), ingénieur en chef d'agronomie en fonction au lycée d'enseignement général et technologique agricole de Cibeins Mizérieux est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Arrêté du 29 juin 2000 portant admission à la retraite (ingénieurs d'agronomie)

NOR: AGRA0001300A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 29 juin 2000, Mme Gauthier (Anne, Claude, Marie), ingénieure d'agronomie de 2<sup>e</sup> classe, affectée au lycée d'enseignement général et technologique agricole de Coutances à temps partiel 50 % depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1999, est réintégrée à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000 et admise, sur sa demande, à cette même date, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.